



Demande d'aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie (copropriété)

Dans le cadre de son programme d'actions Climat-Air-Énergie, labellisé Territoire Engagé pour la Transition Écologique, la Ville de Rillieux-la-Pape aide des investissements des ménages en faveur du climat et de l'énergie, notamment les récupérateurs d'eau. Elle cherche ainsi à inciter chacun à adapter son comportement pour faire face aux épisodes de sécheresse et à aider les particuliers à maîtriser leurs dépenses en eau. Cette aide, adoptée par le Conseil municipal du 26 juin 2026 concerne les récupérateurs achetés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026. Elle peut être attribuée aux copropriétés pour l'achat d'une cuve d'une contenance supérieure à 3 000 litres.

Nom de la copropriété
Adresse postale 69140 Rillieux-la-Pape.
Nom du représentant Prénom
Fonction :
Adresse électronique Téléphone

Coût d'achat TTC :

Fait à le
Signature :

Liste des pièces à fournir :

- ☐ le formulaire de demande dûment complété,
- ☐ la convention d'engagement datée et signée,
- ☐ un certificat d'immatriculation au registre national des copropriétés,
- ☐ la facture d'achat du récupérateur d'eau de pluie au nom de la copropriété/syndic/bailleur, comportant la date, l'adresse du fournisseur et faisant apparaître le prix de l'équipement,
- ☐ un relevé d'identité bancaire au nom et à l'adresse du demandeur.

Où déposer son dossier ?

Par courrier à :	Via le site Internet
Hôtel de Ville Mission Transition Écologique et Énergétique 165 rue Ampère 69140 Rillieux-la-Pape	https://demarches.rillieuxlapape.fr/

À l'issue de l'instruction de votre dossier, une confirmation de l'attribution de l'aide vous sera communiquée.
Le paiement de l'aide sera effectué par le Trésor Public.

Les données personnelles que vous fournissez à l'appui des pièces justificatives nécessaires à l'octroi de l'aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie sont traitées par la Ville de Rillieux-la-Pape. Ces données sont conservées pour une durée de 4 ans et sont supprimées au-delà de cette durée. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez, à tout moment, exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous devez adresser votre demande au Délégué à la Protection des Données de la Ville de Rillieux-la-Pape à dpo@rillieuxlapape.fr.